

Signaler une situation d'habitat indigne

Les habitants doivent signaler leur situation d'habitat indigne en envoyant la fiche de signalement (téléchargeable ci-contre) à l'adresse courriel habitatprive@blancmesnil.fr

Démarches préalables pour un locataire

Un locataire doit s'adresser dans un premier temps par **courrier recommandé** à son propriétaire, en détaillant les problèmes rencontrés et en demandant la mise en œuvre des travaux nécessaires.

Sans réponse dans un délai d'1 mois, il peut contacter la mairie.

Contact

Direction de l'habitat privé

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 71 68](tel:0145917168)
[Courriel](mailto:habitatprive@blancmesnil.fr)

À télécharger

 [Fiche de signalement](#)

227.06 Ko

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Judi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Judi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).